



Écoles publiques

Année scolaire et semestre

(NB. Trimestre seulement réalisables en écoles privées)

Informations générales

Réglementation (à lire attentivement)

Depuis longtemps, et ceci dans un cadre précisément défini, le gouvernement américain favorise la scolarisation de jeunes étrangers dans le système scolaire public du pays (quotas pour chaque école). Ces jeunes viennent du monde entier. En leur permettant ainsi d'intégrer gratuitement son système scolaire public, le pays leur fait cadeau d'un impôt se situant entre 4500\$ et 6000\$. En contrepartie, ils doivent se montrer **irréprochables et accepter de se soumettre à la réglementation émise, qui est stricte.**

NB : Dans les écoles publiques américaines, un tel séjour ne peut se réaliser qu'une seule fois.

Cette réglementation est produite par le Département d'Etat (The US Department of State DOS). Elle tourne autour de deux axes :

A - La réglementation que sont tenus de respecter les organismes américains habilités (ces organismes sont *obligatoirement américains*).

L'intégration dans un établissement public américain ne peut se faire qu'à travers un organisme américain habilité par le Département d'Etat. Celui-ci doit respecter un cahier des charges très strict.

Il doit, entre autres, disposer de représentants locaux (personnes chargées de recruter les familles d'accueil et des relations avec les élèves et les écoles), résidant à moins de 120 miles des élèves. Ces derniers doivent subir une formation de plusieurs jours. Le recrutement des familles se fait selon des règles précises (recommandations, visites, réunions préparatoires, vérification des antécédents judiciaires...). Le département d'Etat dispose d'un service de contrôle de ces familles. À partir d'un questionnaire, elles doivent certifier que l'organisme qui les a choisis a bien respecté la procédure.

Ces organismes sont obligatoirement affiliés au CSIET « Council on Standards for International Educational Travel » qui s'attache à faire respecter cette réglementation à ses membres.

Le *Department of State DOS* délivre aux organismes américains agréés un quota de visas. Ce quota est révisé tous les ans en fonction du taux de réussite des candidats retenus : En clair, plus il y a de retours anticipés de jeunes à qui un visa a été délivré, moins l'organisme responsable n'aura de visas l'année suivante. Ce fonctionnement implique une sélection sérieuse des candidats, des écoles et des familles d'accueil.

Au cours des six dernières années, cette réglementation s'est considérablement durcie du fait de questions liées à l'immigration puis à la Covid, et enfin aux coupes budgétaires. La réalisation de ces séjours est donc de plus en plus difficile.

B - Le contrat avec l'organisme étranger chargé de l'inscription, de la sélection et de la préparation des élèves et de leurs parents.

Les organismes américains habilités doivent démontrer au département d'Etat **qu'ils sont en rapport avec un organisme étranger compétent pour informer et préparer valablement les élèves et leurs parents.** Cet organisme doit ainsi produire tous les documents utilisés dans l'information, la préparation et la sélection des candidats : rencontre avec les candidats, contrôle de leurs aptitudes, de leurs motivations, de leur adaptabilité (tabac, alcool, flirts, drogue proscrits) et test linguistique. Contrôle également de l'approche des parents vis-à-vis d'une telle expérience, sachant que leur enfant sera soumis aux lois américaines. Contrôle de la santé du candidat. **Réunion préparatoire obligatoire.**

Visa (J1)

Ce visa **concerne uniquement les candidats à l'école publique** (soit presque tous les participants). Si vous postulez pour une école privée, [consulter les pages concernées](#).

Il donne accès aux établissements publics américains (scolarité gratuite et accueil bénévole obligatoire de la part des familles) dans les conditions décrites plus haut.

Il ne peut être délivré que par un organisme agréé par les instances mentionnées plus haut. Ces organismes reçoivent chaque année du Département d'Etat un nombre précis et limité de certificats (intitulés DS2019) qui sont nominativement transmis à l'organisme étranger pour chaque candidat retenu, pourvu que le forfait de son séjour soit réglé. Ce DS2019 permet à chaque élève d'obtenir un rendez-vous pour son visa auprès du consulat des États-Unis à Paris.

Pendant toute la durée de l'année scolaire, la validité de ce DS2019 (donc du visa) est assujettie au bon déroulement du séjour de l'élève (interdiction de consommer de la drogue, respect des lois américaines, réussite, bonne conduite et régularité à l'école, intégration parfaite dans la famille en dépit des différences, respect de ses normes de vie...).

NB : En ces domaines, les autorités américaines ont tout pouvoir. Si, pour l'une des raisons mentionnées plus haut (celles-ci n'étant pas exhaustives), l'organisme américain constate la défaillance d'un candidat pendant son séjour, le visa peut être suspendu, et aucun recours n'est possible. En pareille circonstance, l'organisme français s'étant engagé, en même temps que l'élève et ses parents, au respect du règlement émis par le département d'état américain, il ne peut remettre en cause la décision prise par l'organisme américain. L'élève est alors exclu du système secondaire public du pays et son rapatriement s'ensuit impliquant un 'visa termination'.

Familles d'accueil

Elles ne reçoivent aucune indemnité pour leur accueil. Certaines ont un enfant à peu près du même âge qui fréquente l'école de leur hôte mais ce n'est pas toujours le cas. Nous ne saurions exclure qu'un jeune soit reçu par une famille sans enfant (jeune couple ou couple de retraités par exemple).

Toutes sont très enthousiastes à l'idée d'accueillir un jeune étranger et disposent des moyens nécessaires pour le recevoir. Elles sont obligatoirement de nationalité américaine et leurs origines reflètent le melting pot du pays. Toute forme d'ostracisme est donc bannie.

Le séjour peut se dérouler dans n'importe quelle région du pays, en fonction des écoles et des familles d'accueil disponibles.

Un supplément est demandé par l'organisme américain quand le participant souhaite une région spécifique, un séjour dans une ville de plus de 30 000 habitants, une famille sans chien ou chat ou une famille végétarienne (voir forfaits). La Californie ou New-York sont des choix incertains !

Enfin, il est important de noter que les organismes américains agréés par le département d'Etat doivent lui communiquer au plus tard le 31 août les coordonnées de la famille et de l'école de chaque élève. Ces organismes se donnent jusqu'à cette date pour transmettre ces informations. La grande majorité de ces informations nous sont transmises plus tôt bien sûr, mais nous ne saurions exclure que quelques-unes nous parviennent tardivement, et dans les cas extrêmes, à deux ou trois jours du départ. Il est également à noter que des circonstances imprévues (décisions politiques, pandémie, situation économique dégradée par exemple) peuvent se traduire par le refus de nombreuses écoles d'accueillir de jeunes étrangers, rendant impossible le placement de quelques élèves. En pareille circonstance, un report sans supplément l'année suivante ou une solution dans un autre pays est proposée, mais les coûts sont hélas plus élevés. Terre des Langues proposera alors une remise de 900 euros dans le cadre du report sur une destination plus onéreuse.

Elèves invités par une famille américaine déjà connue et/ou double nationalité franco-américaine :

- Les élèves nommément invités par une famille déjà connue doivent s'assurer auprès d'elle qu'une école de leur «district» est prête à les accepter, ce qui n'est pas forcément le cas. En faisant cette demande, ils doivent préciser le nom de l'organisme de tutelle (nous consulter). La participation du jeune au séjour ne sera définitivement acquise qu'après l'accord d'une école du district, ce qui peut prendre beaucoup de temps.

NB : le service d'immigration américain n'autorise pas les jeunes ayant un lien de parenté (frère ou sœur, cousins...) avec leur famille d'accueil, qu'elle soit ou non de nationalité américaine, à participer à ces séjours. S'il s'agit d'amis, ils doivent être de nationalité américaine. Pas de problème en école privée cependant.

- Les élèves ayant la double nationalité française et américaine peuvent participer à ces séjours sous certaines conditions (nous consulter).

Pièces d'identité

Un passeport valide muni du visa J1 est obligatoire (accompagné d'une autorisation de sortie du territoire si le jeune n'a pas atteint ses 18 ans).

Conditions d'admission

Avoir au minimum 14 ans et six mois ou au maximum 18 ans et 6 mois le jour du départ, qui a lieu entre fin juillet et début septembre selon les écoles.

NB : Dorénavant, les élèves bacheliers sont considérés par les écoles publiques comme des étudiants et n'ont pas accès aux compétitions sportives (nous en acceptons deux comme indiqué précédemment). La plupart des écoles privées leur sont accessibles – nous consulter

Date limite d'inscription : 1er mars 2026 (au-delà de cette limite, nous consulter). **La constitution du dossier prend du temps**. S'inscrire dès septembre ou octobre si le projet est bien arrêté.

Niveau linguistique et ELTIS TEST

Les candidats souhaitant se rendre aux USA pour une année scolaire ou un semestre sont soumis au «ELTIS test». Un score de 670 points est exigé. Ce test de langue doit dorénavant être réalisé en ligne, sous la responsabilité de l'un des professeurs qui collaborent avec nous. Le coût de ce test est inclus dans le forfait. Dans le cas d'une facturation par notre correspondant local, le montant du test (un seul) sera déduit. Si le test est négatif, le candidat peut le réaliser une seconde fois après avoir pris quelques cours de langue. Il sera en ce cas facturé par le professeur concerné.

Un site internet permet aux élèves de se familiariser avec ce test www.eltistest.com/students/index.php.

Nous recommandons fortement aux élèves de consulter ce site **avant le test pour s'entraîner et se déstresser**.

Ne pas tricher en effectuant ce test. Le résultat doit refléter une réalité. Une fois sur place, si les autorités scolaires américaines ou l'organisme américain estiment que le niveau d'anglais est insuffisant, l'élève peut être à nouveau soumis à ce test (nous avons été confrontés une fois à ce cas). Si les résultats sont clairement inférieurs à ceux qui ont été communiqués à l'école, l'élève risque d'en être exclu et ne sera pas accepté dans une autre école publique. Seule une école privée sera susceptible de le reprendre, et le coût sera beaucoup plus élevé.

Santé et dossier médical

Le dossier médical du participant est une pièce importante du dossier. Il ne faut rien dissimuler. De nombreux vaccins sont aujourd'hui exigés par les écoles (hépatite B et de plus en plus Hep A et méningite). Quand ils sont demandés, il est impossible de s'y soustraire.

Si une pathologie antérieure au départ était découverte en cours de séjour sans que nous ayons été mis au courant de façon exhaustive (problème médical ou psychologique), l'élève serait renvoyé en France et aucun remboursement ne serait possible. Cette information doit être communiquée au médecin qui remplit le dossier médical.

Les élèves souffrant d'allergie aux poils d'animaux (chiens et chat en particulier) sont souvent les derniers à être placés et nous ne leur recommandons pas ce séjour.

Qualités requises

- **Avoir un niveau linguistique suffisant** pour pouvoir s'exprimer et comprendre.

- **Avoir déjà effectué un séjour à l'étranger** dans toute la mesure du possible.

- **Avoir un niveau scolaire suffisant**, c'est à dire au moins la moyenne générale (transcription des bulletins scolaires de l'année en cours et des trois années précédentes nécessaire).

- **Montrer des qualités personnelles et des motivations** ne mettant pas en doute la capacité à réussir une expérience de ce type : équilibre, altruisme, adaptabilité, ouverture d'esprit et curiosité, absence de préjugés, autodiscipline et flexibilité, serviabilité, communicabilité, maturité.

À juste titre, ces séjours en école publique américaine font l'unanimité auprès des jeunes qui effectuent l'expérience. Mais pour la réussir, il faut être prêt à s'engager sans réserve dans le respect des éléments mentionnés ci-dessus.

À ceux qui auraient des hésitations, nous recommandons de choisir un autre pays que les Etats-Unis.

Voyages, modalités d'inscription et forfaits

Voyage

Il s'effectue systématiquement sur ligne régulière. Le plus souvent, les élèves voyagent seuls, sous notre contrôle (responsable de Terre des Langues au départ et permanence d'urgence au besoin). Quand plusieurs participants peuvent partir le même jour, nous recherchons à les faire voyager ensemble. À leur arrivée, ils sont accueillis par leur famille d'accueil et/ou le responsable local américain. En début de séjour, ils passent au moins une journée avec leur responsable local.

Étapes de l'inscription

1. Avant de s'inscrire, nous vous recommandons de rentrer en contact avec Philippe Dinant ou Shirley Garcia au 02 47 39 13 00. Merci de procéder à votre demande en remplissant tous les champs de la fiche d'inscription à partir de notre site internet www.terredeslangues.com. Indiquer la référence du séjour choisi.
2. À réception de cette fiche et d'un acompte de 600€, chaque candidat est contacté par Philippe Dinant ou Shirley Garcia et reçoit par courrier et par email le dossier à constituer assorti d'explications précises.
3. Dans un délai de 8 semaines et au plus tard début mars, le candidat doit avoir rempli son dossier en ligne en anglais. Il faut lire attentivement ces explications plutôt qu'appeler le bureau. De nombreuses rubriques – scolarité, personnalité, lettre des parents et lettre détaillée de l'élève à la famille, photos, questions médicales, vaccinations, questionnaire général etc.
4. En parallèle du dossier, le participant doit prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers départemental pour passer un entretien et le « ELTIS Test ». En cas d'échec, un délai peut être donné à l'élève pour retravailler son anglais et repasser le test.
5. Une fois intégralement rempli (et seulement dans ce cas), le dossier est transmis à l'organisme américain qui examine avec nous les divers points du dossier susceptibles de poser problème. Les candidats retenus sont ensuite conviés avec l'un de leurs parents à la réunion préparatoire obligatoire d'une journée qui se tient en principe à Tours un samedi, dans le courant du mois de mai ou début juin. Le déplacement est à la charge des participants.

Forfaits

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être faite sur le site internet de Terre des Langues et accompagnée d'un acompte de 600€.

Les parents qui bénéficient de privilèges aériens (miles, gratuité sur certaines compagnies) devront nous le signaler. Nous leur ferons bénéficier de ces avantages dans toute la mesure du possible.

Inclus :

- Le vol et les taxes aériennes
- La totalité des frais de séjour et l'assistance à l'aéroport
- Les assurances maladie, accident et retour prématuré
- L'assistance régulière sur place de notre partenaire américain

par le biais du responsable local

- L'assistance de notre siège à Tours par le biais de Philippe Dinant ou Shirley Garcia
- L'ELTIS test initial (s'il doit être passé une seconde fois, il sera facturé par notre conseiller départemental – environ 80€).

Suppléments possibles :

- Candidat entre 14,5 et 15 ans au moment du départ + 1100 € (+ prise en charge UM)
 - Candidats ayant plus de 17 ans au moment du départ + 1100€
 - Demande d'une région spécifique (parmi 3 états mentionnés par le candidat) + 1100 €
 - Demande de séjour dans (ou à proximité) d'une ville de plus de 30 000 habitants + 1100 €
 - Demande de famille végétarienne + entre 700 et 1100 € selon le cas
 - Demande de famille n'ayant pas de chien ou de chat dans la maison + entre 700 et 1000€ selon le cas.
 - Demande de chambre individuelle + 1100€
 - Placement avant le 30 juin + 1100€
- La demande de plusieurs critères additionnera les montants indiqués.

Non inclus :

- Les repas de midi si l'élève souhaite les prendre à l'école (4\$ à 6\$). Il est possible de préparer un « packed-lunch » dans la famille. En ce cas, le jeune doit le préparer lui-même.
- Les livres scolaires ne sont pas toujours inclus (la plupart des écoles les prêtent aux élèves gratuitement)
- Les fournitures scolaires, matériel de travaux pratiques, certains déplacements ou activités extra scolaires
- La garantie annulation, qui représente 5% du forfait pour les séjours aux USA en école publique (cette dernière est vivement recommandée (un 2ème acompte de 1000€ non remboursable en cas de désistement sera demandé avec le dossier d'inscription aux participants ne souscrivant pas cette garantie auprès de Terre des Langues). Cette garantie a pour objet de couvrir les frais d'annulation exigés par nos responsables étrangers une fois que nous leur avons transmis les dossiers des élèves. Elle n'est pas couverte par les cartes bancaires.
- L'argent de poche (400\$ mensuels – il est utile d'avoir un peu plus le premier mois). Les tentations sont nombreuses et le coût de la vie très élevé.
- Le déplacement pour la réunion préparatoire à Tours
- Les frais de visa, qui sont d'environ 400\$ (220\$ de SEVIS + 180\$ de frais de traitement et d'émission du visa + frais d'expédition du visa à domicile). Ces frais sont à régler directement sur le site internet de l'Ambassade américaine. Une fois ces paiements effectués, vous avez accès à un calendrier qui vous permet de prendre rendez-vous en ligne. Le déplacement à Paris est obligatoire pour le participant.

NB : 80% du forfait doivent être réglés au plus tard fin mai. En effet, les DS2019 ne nous parviennent qu'une fois l'intégralité du séjour réglée à l'organisme américain. Si des parents souhaitent un étalement des règlements, qu'ils n'hésitent pas à nous en parler.

Les prix indiqués ci-dessous sont valables pour tout séjour commençant avant le 1er septembre 2027.

Les jeunes qui s'inscrivent avant le 31 décembre facilitent grandement notre travail. Ainsi, toute inscription reçue avant le 31 décembre bénéficie d'une réduction de 200€ à condition que le dossier complet soit remis avant le 31 janvier pour tout départ en août 2027.

USA Séjours en école publique	Réf.	Départ	Retour	Forfait
Année scolaire	UUA	Juillet ou Août	Juin	13250€
Semestre*	UUS	Juillet ou Août	Décembre	11350€
Semestre	UUS	Janvier	Juin	11350€

*Si prolongation demandée jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours de séjour, supplément de 2710€ assurance comprise.